Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260302-2402032026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers votants : 11

Date de convocation : 20 février 2026
Date d'affichage et de
Publication : 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

--*-*-*-*-*-*

24) HUIS CLOS – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement (FSL) : Appel à participation des financeurs 2026

Madame Réjane CONAN, Adjointe en charge du CCAS, fait part du courrier reçu de la Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales concernant le Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement (FSL).

L'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement précise que les communes et établissements publics de coopération intercommunale peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement.
Il est proposé de participer financièrement à hauteur de 100.70 euros, ce qui représente 0.10 €/habitant (population INSEE au 01/01/2026- 1007 habitants).

Considérant que le FSL accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers…), le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, de verser cette contribution au Département du Morbihan.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT